Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par
le *Code des professions* et la *Loi sur les agronomes*, s'est assuré de la compétence professionnelle de

Nestor Ngouambe, agr.

et lui décerne le présent

PERMIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AGRONOME

avec tous les droits et privilèges attachés à celui-ci,
sous réserve des dispositions des lois et règlements en vigueur.

Émis à Montréal, le 5/13/2026

Président(e)

Secrétaire